



Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le 26/07/2024

ID : 031-213104219-20240725-DEC\_2024\_38-AR



# Commune de PINS-JUSTARET

## DECISION N° 2024-38

*Annulant et remplaçant la décision n° 2024-37*

### PORTANT CONTRAT DE LOCATION D'UN CAMION

*Après de DIAC Location*

Le Maire de PINS-JUSTARET ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2021 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation la passation l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres,

Vu la décision n° 2024-37 en date du 19/07/2024,

Considérant qu'un des camions de la Commune (le Citroën Jumper CQ-376-FY mis en circulation le 29/01/2013) présente une panne qu'il n'est pas économiquement pertinent de réparer,

Considérant l'intérêt de la Commune de louer un camion pour répondre à ses besoins,

Considérant la nouvelle proposition de contrat de location en date du 23/07/2024 pour un camion faite par DIAC Location 14 avenue du Pavé Neuf, 93168 Noisy-le-Grand,

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup> :

La présente décision annule et remplace la décision n° 2024-37 en date du 19/07/2024.

##### Article 2 :

La Commune de Pins-Justaret approuve et autorise le Maire à signer le projet de contrat de location A9ANO proposée par DIAC Location 14 avenue du Pavé Neuf, 93168 Noisy-le-Grand, pour la location d'un camion dans les conditions suivantes :

- Type Véhicule utilitaire Master TO petite série BS CF PR RJ3500 L3 BLUE DCI 145 EVI
- Marque : RENAULT  
Durée : 60 mois  
Kilométrage : 50 000 Km  
Loyer mensuel : 572.77 € HT  
Cout de la décote véhicule (pour 100 km supplémentaires) : 3.60 € HT

